

Délibération n° CM-2021-03-004

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 12 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 12 mars 2021

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, M. Serge BESSEICHE, Mme Sophie PIROT-LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSES, M. Christophe BASTIDE, Mme Tiphaine RENARD, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, Mme Anne-Laure MOREAU, Mme Sophie LAUDE, Mme Anna KHELIF-JOURNÉ, M. Florian BIGAUD, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Pascal FLAUX, Mme Clarisse BÉCHU, M. Arnaud CHEVALLIER, Mme Sophie DANINO-SOISSON, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Karine CHOUIKHA, M. Frédéric LAMBERT, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, M. Jean-Luc FAVIER, Mme Caroline THARAUX, M. Jacques HARDOIN, Mme Catherine KRAUSS, Mme Anne LE GAGNE, M. Victor RICHARD, Mme Sophie BEAUDOUT, M. Jehan LECONTE, Mme Rozenn SAGET, M. Edouard VAURY

Pouvoirs :

M. Armel DE LESQUEN à M. Jean-Virgile CRANCE

M. Johann LEUX à M. Nicolas BELLOIR

M. Emmanuel FEIGE à M. Abel KINIÉ

M. Arthur BUSNEL à Mme Florence ABADIE

Secrétaire de séance : Nicolas BELLOIR

4 - BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est **l'acte majeur** par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2021 est le premier de cette nouvelle mandature et il doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire et de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A ces contraintes nationales, s'ajoute la perte d'éligibilité de la Ville à la dotation de solidarité urbaine qui entraîne un manque à gagner annuel de 1,5 M€.

Malgré ces contraintes, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements qui se traduit par les projets suivants :

- La poursuite du Musée d'Histoire Maritime.
- La restauration du domaine de la Briantais.
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, assainissement, effacements de réseaux, fibre optique, espaces verts, plantation d'arbres...)
- Les opérations d'aménagement urbain (Hippodrome, secteur Etrier Marville, secteur des Fougerais, voie portuaire...).
- La voirie (Chaussée du Sillon, plan vélo, pont mobile du Pertuis...)
- Les travaux dans les équipements sportifs (parc de glisse, études pour une salle de gym au sein du complexe Henri Lemarié, terrain de boules des Acadiens...).
- Les travaux dans les écoles (dont le groupe scolaire Legatelois et l'école Trianon).
- Les travaux de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et affiche sa volonté de maintenir un haut niveau d'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité directe.

Pour cela, il convient de maîtriser les charges de fonctionnement en réalisant des économies de gestion tout en veillant à offrir un haut niveau de service public.

Ce budget a été construit sur la base d'une année d'ouverture « normale » des services publics et en partant du principe que les principales manifestations auraient bien lieu. Les évolutions de la crise sanitaire durant le cours de l'année nous amèneront à prendre en compte les éventuelles annulations de dépenses et de recettes qui en découleront.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2021.

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2021 se compose du budget principal et de quatre budgets annexes (la suppression du budget des campings sera actée dans le courant de l'année).

Globalement, tous budgets et toutes sections confondus, les dépenses diminuent de 2,9 % en prenant en compte les restes à réaliser 2020.

Section	Budget	BP 2020	BP 2021	Taux d'évolution
Fonctionnement		88 903 147,03 €	94 343 610,75 €	6,1%
	Budget Principal Ville	74 942 882,00 €	73 133 061,00 €	-2,4%
	Budget ZAC	9 104 620,00 €	16 265 150,00 €	78,6%
	Budget Port	3 288 699,75 €	3 389 992,24 €	3,1%
	Budget Régie ZI	728 974,28 €	754 740,51 €	3,5%
	Budget Campings	298 800,00 €	- €	-100,0%
	Budget PGL	539 171,00 €	800 667,00 €	48,5%
Investissement		74 436 403,57 €	64 320 660,60 €	-13,6%
	Budget Principal Ville	60 923 126,90 €	47 556 128,31 €	-21,9%
	Budget ZAC	11 176 548,72 €	14 468 918,40 €	29,5%
	Budget Port	1 751 702,74 €	1 790 530,06 €	2,2%
	Budget Régie ZI	189 044,25 €	129 753,83 €	-31,4%
	Budget Campings	27 630,96 €	- €	-100,0%
	Budget PGL	368 350,00 €	375 330,00 €	1,9%
Total toutes sections		163 339 550,60 €	158 664 271,35 €	-2,9%

La baisse de la section d'investissement du budget principal s'explique en partie par les prévisions du compte 16449 (opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie) qui passent de 9,5 M€ au BP 2020 à 2 M€ au BP 2021, tant en dépenses qu'en recettes. Ces inscriptions correspondent à des anciens contrats de prêts qui offraient la possibilité d'être partiellement utilisés comme des lignes de trésorerie et pour lesquels il faut prévoir les crédits nécessaires. Dans la mesure où ces prêts sont progressivement remboursés et que nous ne les utilisons pas comme des lignes de trésorerie, il n'est plus nécessaire de maintenir des inscriptions aussi élevées.

BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à **120 689 189,31 €** (dont 10 749 500,96 € de restes à réaliser de 2020 sur 2021), répartis comme suit :

Budget principal	BP 2020	BP 2021	Evolution
Section de fonctionnement	74 942 882,00 €	73 133 061,00 €	- 2,4 %
Section d'investissement	50 377 973,00 €	36 806 627,35 €	- 26,9 %
Restes à réaliser (RAR)	10 545 153,90 €	10 749 500,96 €	+ 1,9 %
Section d'investissement avec les RAR	60 923 126,90 €	47 556 128,31 €	- 21,9 %
Total	135 866 008,90 €	120 689 189,31 €	- 11,2 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement - budget principal	BP 2020	BP 2021	Evolution en %	Poids en % 2021
Atténuations de charges	141 900 €	107 900 €	-24,0%	0,1%
Produits des services et du domaine	6 933 383 €	7 099 889 €	2,4%	9,7%
Impôts et taxes	52 679 000 €	54 039 000 €	2,6%	73,9%
Dotations, subventions et participations	13 572 910 €	10 617 500 €	-21,8%	14,5%
Autres produits de gestion courante	968 939 €	1 039 872 €	7,3%	1,4%
Recettes de fonctionnement courantes	74 296 132 €	72 904 161 €	-1,9%	99,7%
Produits financiers	7 950 €	7 000 €	-11,9%	0,0%
Produits exceptionnels	69 300 €	35 300 €	-49,1%	0,0%
Reprise sur provisions	- €	- €	-	0,0%
Recettes réelles de fonctionnement	74 373 382 €	72 946 461 €	-1,9%	99,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	569 500 €	186 600 €	-67,2%	0,3%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74 942 882 €	73 133 061 €	-2,4%	100,0%

Globalement, les recettes de fonctionnement baissent de 2,4 % (+ 1,8 % en 2020). Les recettes de fonctionnement courantes diminuent de 1,9 % en raison de la perte de la dotation de solidarité urbaine et des effets de la crise sanitaire. L'exercice 2021 est également marqué par la réforme supprimant la taxe d'habitation qui entraîne une baisse des dotations et une hausse des recettes de fiscalité.

1.1. La fiscalité (chapitre 73 : 54 039 000 €)

Ce poste, en hausse de 2,6 %, comprend 3 subdivisions :

- La fiscalité directe communale (68 %) qui progresse de 5,9 %
- La fiscalité indirecte communale (12 %) qui baisse de 9,7 %
- Les dotations versées par l'agglomération (20 %) qui restent stables (- 0,1 %)

1.1.1. La fiscalité directe

L'année 2021 voit se poursuivre la réforme supprimant la taxe d'habitation (TH) des résidences principales. Dès 2021, les contribuables les moins favorisées (environ 80 %) ne sont plus redevables de la TH. Les 20 % les plus favorisées seront progressivement exonérés à hauteur de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne payera de TH sur sa résidence principale. En revanche, est maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants.

En 2021, la Ville de Saint-Malo ne percevra plus de produit issu de la TH des résidences principales mais elle recevra en contrepartie la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

La Ville n'augmente pas ses taux en 2021 mais elle doit prendre acte du transfert du taux départemental de taxe foncière :

- Taxe d'habitation résidences principales et locaux vacants : 18,81 %
- Taxe sur le foncier bâti : 26,13 % + 19,90 % = 46,03 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41,80 %

Le produit prévu pour chacune des taxes est le suivant :

Taxes	BP 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
Taxe d'habitation résidences principales	10 780 000	0	- 10 780 000	- 100,0 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et locaux vacants	4 150 000	4 200 000	+ 50 000	+ 1,2 %
Taxe sur le foncier bâti	19 713 000	32 500 000	+ 12 787 000	+ 64,9 %
Taxe sur le foncier non bâti	197 000	190 000	- 7 000	- 3,6 %
TOTAL	34 840 000	36 890 000	+ 2 050 000	+ 5,9 %

Le produit des trois taxes est calculé en prenant en compte les conséquences de la réforme et suivant les hypothèses d'évolution suivantes :

- Revalorisation forfaitaire des bases : + 0,2 % pour le foncier bâti et les résidences secondaires assujetties à la taxe d'habitation.
- Variation physique des bases (fondée sur l'évolution moyenne des bases des dernières années et des éléments prévisibles pour 2020) : + 1 %.

La hausse du produit total de 2 M€ s'explique par le fait que la part départementale de la taxe sur le foncier bâti vient également intégrer la compensation de TH qui était perçue à hauteur de 1,57 M€ jusqu'en 2020 sur le chapitre 74 (dotations et participations) et qui disparaît en 2021.

En l'absence de précisions au moment où ce budget a été arrêté, les conséquences de la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels sont considérées comme neutres pour le produit de cette taxe. Il est possible que cette mesure se traduise par une baisse de recette fiscale d'environ 1,8 M€ qui serait compensée par une nouvelle dotation.

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

Taxes	BP 2020	BP 2021	évolution
7333 - Taxes funéraires	20 000 €	- €	-100,0%
7336 - Droits de place	432 500 €	432 500 €	0,0%
7338 - Autres taxes	38 500 €	3 500 €	-90,9%
7351 - Taxe sur la conso finale d'électricité	1 200 000 €	1 200 000 €	0,0%
7364 - Prélèv. sur prod. des jeux	1 270 000 €	995 000 €	-21,7%
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	250 000 €	200 000 €	-20,0%
7381 - Taxe addit. drts de mutation	3 800 000 €	3 500 000 €	-7,9%
Total fiscalité indirecte	7 011 000 €	6 331 000 €	-9,7%

Les prévisions diminuent en raison des impacts de la crise sanitaire sur les droits de mutation (- 300 000 €) et le produit des jeux (- 275 000 €). On note également les conséquences de la suppression des taxes funéraires (- 20 000 €) et de l'annulation de la Sainte-Ouine (- 35 000 €).

1.1.3. Les dotations provenant de l'intercommunalité

L'attribution de compensation versée par Saint-Malo Agglomération devrait rester stable à 9 689 000 € en 2021 en prenant en compte les derniers montants arrêtés par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La dotation de solidarité communautaire est prévue pour un montant de 1 089 000 € comme en 2020.

1.2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74 : 10 617 500 €)

Pour 2021, ce chapitre est en baisse de 21,8 %.

Dotations	BP 2020	BP 2021	Evolution en €
Dotation forfaitaire	8 470 000 €	8 470 000 €	- €
Dotation de solidarité urbaine	1 500 000 €	- €	- 1 500 000 €
Dotation nationale de péréquation	1 270 000 €	1 300 000 €	30 000 €
Sous-total Dotation globale de fonctionnement	11 240 000 €	9 770 000 €	- 1 470 000 €
Compens. perte de taxe addit. droits mutations	8 000 €	8 000 €	- €
Etat - Compens.exon. des taxes foncières	110 000 €	115 000 €	5 000 €
Etat - Compens.exon. des taxes d'habitation	1 572 000 €	- €	- 1 572 000 €
Sous-total compensations fiscales	1 690 000 €	123 000 €	- 1 567 000 €
DGF des permanents syndicaux	50 000 €	55 000 €	5 000 €
FCTVA	30 000 €	60 000 €	30 000 €
Dotation spéciale au titre instituteurs	2 800 €	2 800 €	- €
Dotation générale de décentralisation		5 800 €	5 800 €
Subventions département	175 000 €	179 000 €	4 000 €
Subventions autres organismes	302 600 €	333 400 €	30 800 €
Dotation de recensement	9 700 €	- €	- 9 700 €
Dotation pour les titres sécurisés	45 000 €	45 000 €	- €
Autres dotations et participations	27 810 €	43 500 €	15 690 €
Total dotations, subventions et participations	13 572 910 €	10 617 500 €	- 2 955 410 €

Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation a pour conséquence la suppression de la compensation de taxe d'habitation (revenus modestes) qui s'élevait à 1,57 M€ en 2020.
- La dotation de recensement (9 700 €) ne sera pas perçue en 2021 du fait de l'annulation du recensement en raison de la crise sanitaire.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) va fortement chuter avec la perte de la dotation de solidarité urbaine (- 1 500 000 €).

Pour rappel, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de dotations de péréquation :

- La dotation forfaitaire, estimée à 8 470 000 €, est calculée en reprenant la dotation de l'année précédente à laquelle on applique les évolutions suivantes :
 - Une part dynamique en fonction de l'évolution de la population.
 - Un système d'écrêtement ou une garantie de non baisse suivant la situation dans laquelle se trouve la commune.
- Les dotations de péréquation de la DGF perçues par la Ville sont les suivantes :
 - La **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Sa prévision est augmentée de 30 000 € conformément au montant perçu en 2020.

- o La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Le dispositif adopté en 2016 a réduit le nombre de communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU. Ces communes sont classées en fonction d'un indice synthétique dont la pondération des différents critères (APL, revenu/habitant, logements sociaux et potentiel fiscal/habitant) a été revue par la loi de finances pour 2017, ce qui joue en défaveur de la Ville qui a perdu l'éligibilité en 2020.

Les subventions des autres organismes concernent les subventions de la CAF pour les centres de loisirs (195 000 €), de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) dans le cadre d'Action Cœur de Ville (33 300 €) et les participations des lotisseurs pour l'entretien des espaces verts (100 000 €, en augmentation de 25 000 €).

Les autres dotations et participations comprennent différentes subventions de l'Etat pour financer notamment le dispositif petit-déjeuner (10 000 €) ou encore les élections (32 000 €).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 7 099 889 €)

Ils se décomposent comme suit :

Article	BP 2020	BP 2021	Evolution en €
7018 - Autres ventes de produits finis		42 600 €	42 600 €
70311 - Concessions dans les cimetières	165 000 €	180 000 €	15 000 €
70312 - Redevances funéraires	9 100 €	7 500 €	-1 600 €
70321 - Droits de station. & locat. - voie publ.	21 140 €	11 140 €	-10 000 €
70322 - Dts station. & locat. port. & fluvial	25 500 €	25 500 €	0 €
70323 - Redevances d'occup. dom. publ. communal	137 778 €	141 814 €	4 036 €
70328 - Autres droits de stationnement et de location	720 000 €	723 000 €	3 000 €
70383 - Redevance de stationnement	1 570 000 €	1 485 000 €	-85 000 €
70384 - Forfait de post-stationnement	375 000 €	370 000 €	-5 000 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	217 225 €	201 225 €	-16 000 €
704 - Travaux	1 500 €	1 500 €	0 €
7062 - Redev. et droits des services culturels	345 050 €	341 900 €	-3 150 €
70631 - Redev. et droits des services sportifs	292 000 €	202 000 €	-90 000 €
70632 - Redev. et droits des services de loisirs	10 000 €	8 500 €	-1 500 €
7067 - Redev. & dts des services- péri-scolaires et d'enseignement	1 637 220 €	1 637 220 €	0 €
70688 - Autres prestations de services	25 000 €	25 000 €	0 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	20 300 €	21 000 €	700 €
70841 - Personnel mis à disposition des budgets annexes, régie munic. et CCAS	577 000 €	659 800 €	82 800 €
70846 - Personnel mis à disposition à l'EPCI	163 500 €	284 500 €	121 000 €
70848 - Aux autres organismes	102 000 €	99 200 €	-2 800 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes & régies municipales	331 930 €	428 250 €	96 320 €
70873 - Remboursement de frais par les CCAS	66 240 €	72 740 €	6 500 €
70876 - Remboursement de frais par l'EPCI	62 800 €	60 400 €	-2 400 €
70878 - Par d'autres redevables	28 500 €	28 500 €	0 €
7088 - Autres produits d'activités annexes	29 600 €	41 600 €	12 000 €
Total produit des services et du domaine	6 933 383 €	7 099 889 €	166 506 €

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes suivantes :

- ♦ 42 600 € pour la vente de certificats d'économie d'énergie (ce produit était auparavant imputé en recette exceptionnelle).
- ♦ 180 000 € au titre des concessions des cimetières ou columbariums (+ 15 000 € afin de rapprocher les prévisions des réalisations).
- ♦ 11 140 € pour les droits de stationnement et location sur voirie (- 10 000 € prévus en 2020 pour le bus tour).
- ♦ 723 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 3 000 €)
- ♦ 1 485 000 € pour les redevances de stationnement (- 85 000 €).
- ♦ 370 000 € pour le forfait de post-stationnement (- 5 000 €).
- ♦ 201 225 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (150 000 €), la concession GRDF ou encore l'intéressement du délégataire des théâtres (en baisse du fait de la fermeture en 2020).
- ♦ Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 341 900 €
 - dont 190 100 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - dont 69 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,
 - dont 55 000 € au titre des droits d'inscription à la Grande Passerelle.
- ♦ Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 € (- 90 000 € dus à la fermeture de la piscine)
 - Salles de sports : 152 500 €
 - Equipements de plein air : 49 500 €
- ♦ Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 298 000 €) et pour l'accueil de loisirs (336 000 €).
- ♦ Les recettes liées aux mutualisations des services ou à la création de services communs : 284 500 € provenant de Saint-Malo Agglomération au titre des agents mutualisés ou mis à disposition et 659 800 € correspondant aux agents mutualisés exerçant des fonctions support pour le CCAS. Ces montants augmentent de 203 800 € puisque le nouveau schéma de mutualisation prévoit que plusieurs membres de la direction générale sont payés par la ville avec des remboursements de SMA et du CCAS.
- ♦ 428 250 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (383 700 €), remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (37 000 €) et refacturation de charges à caractère général (7 550 €). Ces recettes augmentent dans la mesure où elles intègrent le budget annexe du Palais du Grand Large (+ 92 200 €).

- ♦ Remboursements de frais par le CCAS : 72 740 € (carburants, entretien des espaces verts, des bâtiments, des véhicules, produits d'entretien...)
- ♦ Remboursements de frais par SMA : 60 400 € notamment pour le broyage des déchets verts (55 000 €).

1.3.2. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 1 039 872 €)

Ils comportent principalement les loyers (583 907 €) qui risquent d'être impactées par la crise sanitaire dans des proportions ne pouvant pas être évaluées pour le moment.

La ville perçoit depuis 2020 une redevance du délégataire des campings (part fixe de 100 000 € plus une part variable estimée à 47 088 €).

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (147 225 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 45 000 €) et la redevance d'occupation des locaux payée par l'hôpital (47 242 €).

Article	BP 2020	BP 2021	Evolution en €
Revenus des immeubles	566 545 €	583 907 €	17 362 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	100 000 €	147 088 €	47 088 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	21 000 €	33 000 €	12 000 €
Produits divers de gestion courante	281 394 €	275 877 €	-5 517 €
Total autres produits de gestion courante	968 939 €	1 039 872 €	70 933 €

1.3.3. Les autres recettes (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 100 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 36 500 € pour l'amortissement de subventions d'équipement.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont évaluées à 35 300 €, parmi lesquelles figurent notamment les indemnités d'assurance (17 000 €), les mandats annulés sur exercices antérieurs (6 000 €) ou encore les remboursements suite à des dégradations de panneaux de signalisation (6 000 €).

Enfin, le chapitre 76 correspond aux produits financiers qui sont évalués à 7 000 €.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme les recettes, les dépenses totales de fonctionnement diminuent de 2,4 % par rapport au BP 2020. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,1 % sous l'effet des charges exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

Quant aux dépenses de fonctionnement courantes (hors charges exceptionnelles et provisions), elles sont maîtrisées avec une évolution de 0,3 %.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution en %	Poids en %
Charges à caractère général	17 481 805 €	17 466 508 €	-0,1%	23,9%
Charges de personnel	36 414 000 €	36 861 540 €	1,2%	50,4%
Atténuations de produits	48 500 €	43 500 €	-10,3%	0,1%
Autres charges de gestion courante	10 042 706 €	9 954 042 €	-0,9%	13,6%
Charges financières	1 032 000 €	893 800 €	-13,4%	1,2%
Dépenses de fonctionnement courantes	65 019 011 €	65 219 390 €	0,3%	89,2%
Charges exceptionnelles	290 258 €	691 102 €	138,1%	0,9%
Dotations aux provisions	469 000 €	587 398 €	25,2%	0,8%
Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0,0%	0,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	65 828 269 €	66 547 890 €	1,1%	91,0%
Virement à la section d'investissement	6 300 313 €	3 818 421 €	-39,4%	5,2%
Dotations aux amortissements	2 814 300 €	2 766 750 €	-1,7%	3,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 942 882 €	73 133 061 €	-2,4%	100,0%

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 17 466 508 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses sont en baisse de 0,1 % par rapport au BP 2020 (- 15 297 €), marquant ainsi la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement des services.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Les contrats de prestations de service : 2 494 251 € dont le contrat de restauration scolaire pour 1 361 000 €, la rémunération du délégataire du stationnement sur voirie (410 000 €), les contrats de vérification de conformité des installations, le gardiennage...
- Les fluides : 2 437 884 € dont 1 535 535 € pour l'électricité, 518 105 € pour le gaz et 384 244 € pour l'eau.
- L'entretien des espaces verts : 1 294 330 €
- Les petites fournitures, pièces détachées... : 1 201 750 €

- Les contrats de maintenance : 1 120 200 €
- Les locations immobilières : 1 107 500 € (dont 460 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos)
- L'entretien de la voirie et des réseaux : 616 130 €
- Les frais de nettoyage des locaux : 600 450 €
- Les assurances : 524 130 €
- Les combustibles et carburants : 415 390 €

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 36 861 540 €)

Le crédit total affecté aux charges de personnel atteint 36 861 540 €, en progression de 1,2 % par rapport aux prévisions 2020 (+ 447 540 €).

Près de 80 % de cette hausse provient des augmentations mécaniques qui s'imposent à la collectivité à hauteur de 355 100 € :

- Le versement de la prime de précarité : 112 000 €
- Les effets de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations : 99 000 €
- Les élections départementales et régionales : 83 000 €
- L'indemnité différentielle (liée à l'augmentation du SMIC) : 37 000 €
- Les hausses de cotisations d'assurance SOFAXIS et de supplément familial de traitement : 24 100 €

Si l'on neutralise ces évolutions contraintes, l'augmentation des charges de personnel se limite à + 0,25 %.

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 9 954 042 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 9 954 042 €, connaissent une baisse 0,9 % (- 88 664 €) par rapport au BP 2020.

Outre les indemnités des élus, ce chapitre comprend les subventions et dépenses diverses :

Article	BP 2020	BP 2021	Evolution en €	Evolution en %
6518 - Redevances pour logiciels - autres		63 763 €	63 763 €	100,0%
6541 - Créances admises en non valeur	13 700 €	15 000 €	1 300 €	8,7%
6542 - Créances éteintes	11 300 €	15 000 €	3 700 €	24,7%
6558 - Autres contributions obligatoires	1 041 950 €	1 037 550 €	-4 400 €	-0,4%
657361 - Subvention Caisse des écoles	130 000 €	130 000 €	0 €	0,0%
657362 - Subvention CCAS	3 273 000 €	3 272 482 €	-518 €	0,0%
6574 - Subv. fonct. assoc & aut pers. drt privé	5 051 506 €	4 889 497 €	-162 009 €	-3,3%
658 - Charges diverses de gestion courante	5 450 €	2 250 €	-3 200 €	-142,2%
Total	9 526 906 €	9 425 542 €	-101 364 €	-1,1%

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses relatives aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences sont enregistrées sur le compte 6518.

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur sont en hausse afin de tenir compte des réalisations des derniers exercices.

Les autres contributions obligatoires comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

Des subventions sont versées pour financer l'équilibre des établissements publics rattachés à la commune :

- Les subventions versées au CCAS s'établissent à 3 272 482 € (soit le même montant qu'en 2020) réparties ainsi : 2 701 500 € de subvention d'équilibre, 511 500 € au titre des subventions aux associations à caractère social et 59 482 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières.
- La subvention versée à la Caisse des Ecoles s'élève à 130 000 €.

Enfin, les subventions aux associations et organismes de droit privé s'élèvent à 4 889 497 €, contre 5 051 506 € au BP 2020. Les principes d'accompagnement restent les mêmes mais certaines subventions ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire : tenue ou non de la manifestation en 2020, chômage partiel, aides de l'Etat ou d'autres organismes, niveau de trésorerie...

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 893 800 €)

Les charges financières sont évaluées à 893 800 € contre 1 032 000 € au BP 2020, soit une baisse de 13 %.

Cette diminution s'explique par la faiblesse des taux d'intérêt, le désendettement opéré et une gestion dynamique de la dette.

Les charges financières se décomposent ainsi :

- Les intérêts des emprunts connus (825 000 €) ainsi qu'une provision pour variation des taux (50 000 €).
- Les intérêts de la ligne de trésorerie : 15 000 €
- Des commissions diverses : 20 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 16 200 €

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 691 102 €)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 691 102 € dont 55 607 € pour les subventions exceptionnelles (notamment les aides aux projets éducatifs), 54 000 € pour le versement d'indemnités dans le cadre d'un protocole transactionnel, 45 000 € pour des bourses (appels à projets culturels, concours des maisons fleuries, bourses jeunes et Voltaire) et 37 000 € de titres annulés sur exercices antérieurs.

La principale dépense de ce chapitre est la subvention exceptionnelle d'un montant de 491 375 € versée au budget annexe Palais du Grand Large.

L'augmentation de cette subvention par rapport à 2020 (161 171 € votés au BP auxquels sont venus s'ajouter 21 400 € en décision modificative) s'explique essentiellement par l'impact de la crise sanitaire.

En effet, les recettes du budget annexe sont principalement constituées des redevances versées par le délégataire (350 000 € de part fixe + une part variable en fonction de son résultat) et la fermeture de l'établissement s'est accompagnée d'une gratuité accordée par la Ville pour les redevances des mois de mars à décembre 2020. Ce manque à gagner a entraîné un déficit de fonctionnement de 205 495 € en 2020.

La subvention exceptionnelle de 2021 se compose donc des éléments suivants :

- Subvention d'équilibre hors crise sanitaire : 197 880 €
- Couverture du déficit 2020 : 205 495 €
- Prise en compte de la fermeture du Palais du Grand Large au premier trimestre 2021 : 88 000 € (loyer d'un trimestre).

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 587 398 €)

Les dotations aux provisions comprennent la provision habituelle pour la Route du Rhum (400 000 €), la provision pour le contentieux lié aux pénalités du bail emphytéotique administratif du Palais du Grand Large (84 000 € pour la deuxième année), une provision pour un contentieux d'un titre de recette impayé (80 398 €) et une provision pour créances douteuses (23 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 2 766 750 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 3 818 421 € (6 300 312,75 € en 2020).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2021 s'établit à 62 318 797 €, en baisse de 2 282 117 € par rapport à l'année dernière.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

	Intérêts	Capital	Annuité	Encours
Situation au 01/01/2021	821 355 €	7 373 683 €	8 195 038 €	62 318 797 €
Situation au 01/01/2020	945 487 €	8 282 117 €	9 227 604 €	64 600 914 €
Situation au 01/01/2019	1 062 364 €	7 672 585 €	8 734 948 €	66 273 499 €
Situation au 01/01/2018	1 186 955 €	7 732 632 €	8 919 588 €	66 995 070 €
Situation au 01/01/2017	1 303 550 €	7 776 880 €	9 080 430 €	67 166 771 €

Source : état de la dette annexé au BP

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

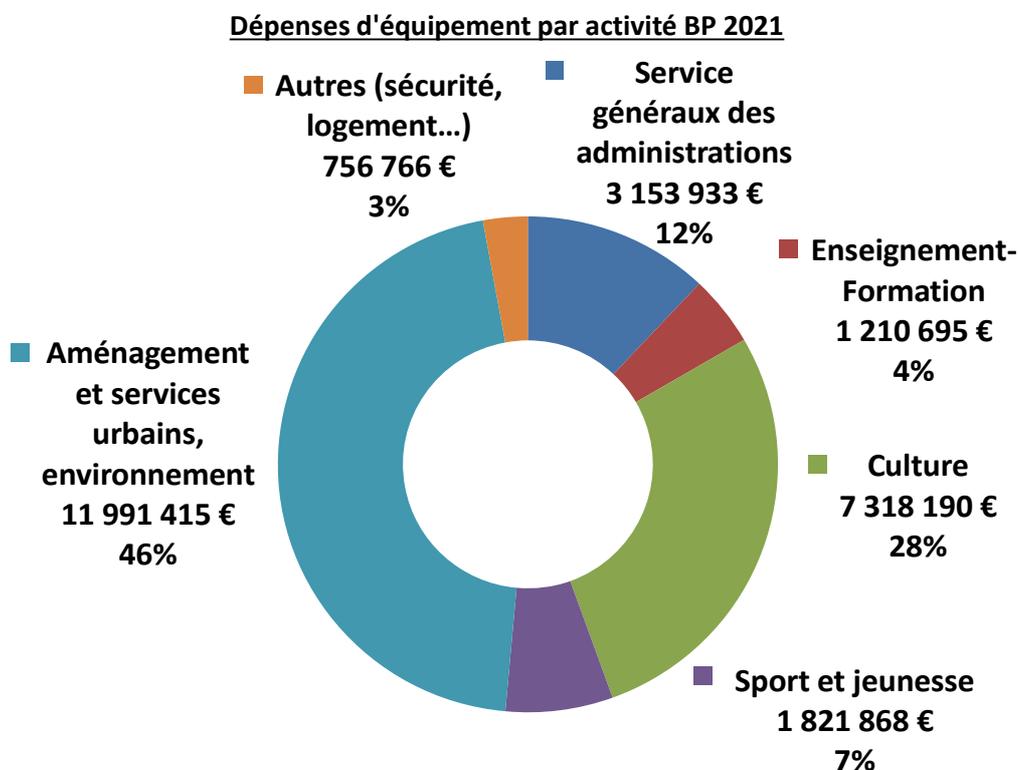
Le montant des crédits d'investissement au budget primitif 2021 s'élève à 36 806 627 € (hors restes à réaliser).

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution	Poids en %
20 - Immobilisations incorporelles	3 957 484 €	3 971 300 €	0,3%	10,8%
21 - Immobilisations corporelles	3 450 580 €	3 229 820 €	-6,4%	8,8%
23 - Immobilisations en cours	22 309 250 €	18 117 430 €	-18,8%	49,2%
204 - Subventions d'équipement versées	937 859 €	934 317 €	-0,4%	2,5%
Dépenses d'équipement brut	30 655 173 €	26 252 867 €	-14,4%	71,3%
020 - Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	0,0%	0,3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 000 €	10 000 €	n.s.	0,0%
13 - Subventions d'investissement (annulées)	5 400 €	- €	n.s.	0,0%
16 - Emprunts	17 782 500 €	9 375 000 €	-47,3%	25,5%
26 - Participations	1 400 €	200 160 €	n.s.	0,5%
27 - Autres immobilisations financières	50 000 €	70 000 €	40,0%	0,2%
Dépenses réelles d'investissement	48 608 473 €	36 008 027 €	-25,9%	97,8%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections	569 500 €	186 600 €	-67,2%	0,5%
041 - Opérations patrimoniales	1 200 000 €	612 000 €	-49,0%	1,7%
Total dépenses d'investissement (hors reports)	50 377 973 €	36 806 627 €	-26,9%	100,0%

1.1. Les dépenses d'équipement brut

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville. Les dépenses d'équipement (frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement) sont prévues pour 26 252 867 € sur le budget principal (30 655 173 € en 2020).

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle comptable (affectation des dépenses par activité) :



Les principaux projets sont les suivants :

♦ **Services généraux (fonction 0) : 3,2 M€ dont...**

- La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 693 000 €
- Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et téléphoniques, l'acquisition de licences de logiciels et les travaux de liaison en fibre optique : 657 210 €
- Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville (dont la restructuration des services et le remplacement des onduleurs) : 377 550 €
- Le renouvellement des véhicules (une berline et deux fourgonnettes électriques, un poids lourd et un chariot élévateur) : 325 000 €
- L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
- Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 178 980 €
- Les travaux Espace Bougainville (réfection de la couverture, aménagement Maison France Service) : 165 000 €

- Les travaux d'aménagement et mobiliers du Pôle Solidaire : 88 000 €
 - Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €
 - Le remplacement de décorations lumineuses : 50 000 €
 - La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (70 000 €), le remplacement d'alarmes intrusion (25 000 €), la mise en sécurité des paratonnerres (17 000 €), l'achat de défibrillateurs (56 000 €) et d'extincteurs (8 000 €).
- ♦ **Sécurité et salubrité publiques (fonction 1) : 0,2 M€ dont...**
- Travaux et études pour la défense incendie : 75 000 €
 - Postes de secours et panneaux d'affichage sur les plages : 52 500 €
 - La pose de caméras de vidéo-protection : 40 000 €
 - L'acquisition d'équipements spécialisés et de chiens pour la police municipale : 25 000 €
- ♦ **Enseignement – Formation (fonction 2) : 1,2 M€ dont...**
- Travaux de rénovation énergétique et de menuiserie dans les écoles (dont Trianon) : 380 000 €
 - Travaux divers dans les écoles (sécurité, faux plafonds, sol, éclairages, conduite en plomb, couverture ...) : 245 000 €
 - Groupe scolaire Legatelois (rénovation énergétique, réfection de l'enrobé des cours, connexions informatiques) : 233 800 €
 - Cuisine centrale et restaurants scolaires (matériels et mobiliers) : 117 200 €
 - Contrat de chauffage dans les écoles : 76 445 €
 - Groupe scolaire P.J. Hélias (avenants pour la construction d'une salle d'activités) : 58 000 €
 - Plan informatique dans les écoles (46 200 €) et travaux de câblage informatique (35 050 €)

♦ **Culture et patrimoine culturel (fonction 3) : 7,3 M€ dont...**

- Musée d'Histoire Maritime : 5 590 000 €
 - Etudes de programmation du musée : 1 080 000 €
 - Travaux de construction : 4 000 000 €
 - Muséographie : 270 000 €
 - Réserves du musée (études) : 190 000 €
 - Maison du projet (travaux, matériel) : 50 000 €
- La Briantais (études pour les travaux de clos-couvert du château, études de faisabilité et de programmation, rafraichissement du temple de cupidon) : 320 000 €
- Remparts (rejointoiement et travaux d'étanchéité, restauration de la passerelle Bastion de la Hollande...) : 236 500 €
- Travaux dans les bâtiments culturels (divers travaux dans les églises de Sainte-Croix, Paramé, Château-Malo et Rocabey, oratoire de la Vierge de Grâce, mise en sécurité intrusion) : 201 000 €
- Cathédrale (restauration des fonds baptismaux et d'une gargouille, plan de sauvegarde des œuvres, rénovation des éclairages extérieurs...) : 132 000 €
- Grande Passerelle (onduleur, garde-corps, mobilier jeunesse, cabine numérique, livres anciens, signalétique...) : 103 500 €
- Musées (acquisitions et restaurations des collections, Manoir Jacques Cartier) : 105 700 €
- Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (37 000 €).
- Nouvelle Vague : 49 000 € de GER (gros entretien, renouvellement de matériel) et 50 000 € de travaux de mise en conformité désenfumage.
- Conservatoire et ses annexes : 43 000 € de travaux (étude pour une salle de percussions, rideaux et secrétariat, reprise des corniches en façade ...), 38 000 € d'achat d'instruments de musique, 10 000 € pour un module complémentaire du portail d'échanges professeurs / élèves et 7 820 € de matériels divers.
- Réhabilitation de la Cale de l'Eventail : 50 000 €
- Travaux dans le théâtre L'Hermine (mise en conformité sécurité incendie, désenfumage) : 47 000 €
- Mémorial d'Alet (étude pour l'extension du poste « directeur de tir ») : 45 000 €

♦ **Sports et Jeunesse (fonction 4) : 1,8 M€ dont...**

- Parc de glisse à Marville : 750 000 €

- Terrain de boules des Acadiens : 200 000 €
- Salles de sport : 398 060 € comprenant :
 - Tennis de Marville (réfection couvertures 1^{ère} tranche) : 120 000 €
 - Complexe Henri Lemarié (études pour la création d'une salle de gym) : 60 000 €
 - Salle du Panier Fleuri (réfection clos, couvert et étanchéité) : 50 000 €
 - Salle des Cottages (réhabilitation des vestiaires) : 25 000 €
 - Gros travaux d'entretien : 24 100 €
 - Matériels et installations des salles de sport : 54 500 €.
 - Etude pour le relogement de l'association Jeanne d'Arc : 10 000 €
- Stades : 138 725 € comprenant :
 - Stade de Marville (réfection des courts de tennis, complément de sonorisation des tribunes, aménagements paysagers, abris vélo) : 50 000 €
 - Stade Francis Lemarié (aménagements paysagers, bornes anti-intrusion) : 22 000 €
 - Stade Henri Lemarié (aménagements paysagers, bornes anti-intrusion) : 19 000 €
 - Stade de l'hippodrome (portail, portes vestiaires rugby) : 14 500 €
 - Matériels des stades : 23 000 €
- Centres nautiques : 44 055 € dont 20 000 € pour Les Mouettes (étude pour un nouveau bâtiment).
- Plages (garde-corps, mains courantes, escalier, mobi-chair) : 66 000 €
- Terrain de boules de Rochebonne (réfection de l'enrobé) : 10 500 €
- Aménagement d'un espace Route du Rhum : 10 000 €
- Subventions d'équipement aux associations sportives : 159 923 €
- ♦ **Social (fonction 5)** : 5 420 € de matériels pour la gestion de la crise sanitaire.
- ♦ **Logement – parc privé de la Ville (fonction 7)** : 67 270 € relevant du gros entretien du patrimoine communal locatif et de travaux exceptionnels de copropriétés.
- ♦ **Aménagement et services urbains (fonction 8) : 12,0 M€**

Eu égard à son montant, ce poste mérite d'être détaillé par thématique.

- **Propreté urbaine : 648 500 €** dont deux balayeuses de voirie (430 000 €), un chariot élévateur électrique (90 000 €), un fourgon avec caisse de déchets (60 000 €) et des corbeilles (43 000 €).
- **Eclairage public : 779 000 €** dont 150 000 € de travaux pour réduire les consommations, 140 000 € de renouvellement de lanternes, 165 000 € de grosses réparations suite à vandalisme ou accidents, 53 000 € de mise en conformité avec les postes EDF, 147 000 € d'effacements de réseaux (avenues Blaize de Maisonneuve et Moka) et 50 000 € de mise en conformité classe A.

- **Aménagement urbain – services communs : 310 000 €** pour le PLU.
- **Equipements de voirie : 183 500 €** (mobilier urbain, feux tricolores, signaux, panneaux, jalonnement...)
- **Voirie communale : 4 514 500 € dont...**
 - Chaussée du Sillon : 2 300 000 €
 - Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 750 000 €
 - Pont mobile du Pertuis (aménagement de la voirie) : 456 000 €
 - Plan vélo : création d'une liaison vélo Maréchal Juin vers rue de la Croix Desilles (129 000 €), voie verte Loncle / P. Semard (100 000 €), aménagements divers quartiers (50 000 €) et abris vélo (20 000 €).
 - Rue de la Passagère : 100 000 €
 - Parking Constantine (réfection pieds des arbres) : 85 000 €
 - Place de la Fontaine : 70 000 €
 - Quai du Val et quai Trichet (études) : 60 000 €
 - Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
 - Paramé centre (réfection des revêtements) : 50 000 €
 - Pont sur les écluses (rail et rustines sur chaussée) : 50 000 €
 - Cale de Rochebonne (étude) : 50 000 €
 - Ouvrages d'art : 50 000 €
 - Aménagement de zones de circulation apaisée (40 000 €) et travaux d'accessibilité (50 000 €)
- **Espaces verts et aménagement des espaces publics : 851 960 € dont...**
 - Travaux divers (réhabilitation des parcs, plan de gestion différenciée, travaux récurrents, gestion des plantes invasives, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurité des aires de jeux...) : 393 000 €
 - Jardinières, bacs, plantations d'arbres et reboisement de la ville : 240 000 €
 - Renouvellement des véhicules et matériels : 133 500 € dont 82 000 € pour une nacelle d'élagage avec remorque.
 - Parc du Vau Garni (étude) : 25 000 €
 - Réfection des murs de clôture de La Briantais : 25 000 €
 - Parc du Nicet : (engazonnement, aire de jeux) : 23 360 €
- **Autres opérations d'aménagement urbain : 4 364 495 € dont...**
 - Hippodrome (réorganisation des espaces professionnels) : 1 360 000 €
 - Secteur des Fougerais (rue de la Maison Neuve) : 467 000 €

- NPNRU (secteur Etrier / Marville) : 245 000 €
- Secteur Etrier (préemption d'un terrain bâti) : 235 000 €
- PUP Etrier-Marville (effacements de réseaux) : 142 205 €
- Secteur Marion Dufresne (travaux de la voie portuaire) : 240 600 €
- Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) : 205 000 €
- Coulée verte du Rosais : 200 000 €
- Falaise rues de la Grande Anguille / de la Chaussée / Etrier (maitrise d'œuvre et travaux) : 200 000 €
- Acquisitions foncières diverses : 150 000 €
- Submersion marine (diagnostic de vulnérabilité du bâti, guide de prise en compte du risque inondation) : 114 000 €
- Secteur de Lorette (effacements de réseaux) : 100 000 €
- Secteur du Clos Poucet (fin d'aménagement de voirie) : 75 000 €
- Secteur de la Janais (études centrale photovoltaïque) : 70 000 €
- PUP Clos Cadot (travaux rue du colonel Demolins) : 50 000 €
- Etudes diverses d'urbanisme : 50 000 €
- **Aménagement du littoral : 315 160 € dont...**
 - Aménagement du site de La Varde : 147 160 €
 - Passerelle de la Pointe de Rothéneuf (continuité du GR34) : 100 000 €
 - Mise en sécurité et consolidation des falaises : 50 000 €
- ♦ **Action économique (fonction 9) : 0,5 M€ dont...**
 - La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 375 261 €
 - Travaux dans les halles de Rocabey et Saint-Servan : 43 000 €

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 8 282 500 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 2 000 000 € (contre 9,5 M€ au BP 2020).

Article	BP 2020	BP 2021
1641 - Remboursement du capital des emprunts	4 031 500	4 480 000
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	4 251 000	2 895 000
Sous-total remboursement du capital	8 282 500	7 375 000
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	9 500 000	2 000 000
Total chapitre 16	17 782 500	9 375 000

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution en %	Poids en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 929 307,80 €	13 074 257,93 €	-12,4%	28,2%
13 - Subventions d'investissement reçues	4 076 474,00 €	3 982 870,00 €	-2,3%	8,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 693 637,41 €	15 112 330,88 €	-14,6%	32,6%
27 - Autres immobilisations financières	207 700,00 €	250 000,00 €	20,4%	0,5%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	9 249 060,00 €	1 963 660,00 €	-78,8%	4,2%
Sous-Total opérations réelles	46 156 179,21 €	34 383 118,81 €	-25,5%	74,1%
040 - Opér. d'ordre de transfert entre section	2 814 300,00 €	2 766 750,00 €	-1,7%	6,0%
041 - Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	612 000,00 €	-49,0%	1,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 300 312,75 €	3 818 421,00 €	-39,4%	8,2%
001 - Résultat d'investissement reporté	2 155 932,54 €	4 820 616,04 €	n.s.	10,4%
Sous-Total opérations d'ordre	12 470 545,29 €	12 017 787,04 €	-3,6%	25,9%
Total recettes d'investissement	58 626 724,50 €	46 400 905,85 €	-20,9%	100,0%

2.1. Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 : 3 818 421 €)

Ce point a été développé dans la partie consacrée à la section de fonctionnement.

2.2. Les cessions d'immobilisations (chapitre 024 : 1 963 660 €)

Ce sont les prévisions des produits de cessions : terrain sur le PUP Etrier Marville (hippodrome), terrain NPNRU Marville, bâtiments rue de la Chaussée et rue Claude Bernard, emprise foncière rue des 6 Frères Ruellan, rue des Belettes, local quai Garnier du Fougeray, véhicules et matériels réformés.

Pour rappel, le BP 2020 prévoyait la cession du terrain des Nielles (7,5 M€) qui n'a pas pu être réalisée. Ce projet fait l'objet de contentieux dont l'issue n'est pas prévue en 2021.

2.3. Les recettes de dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10 : 13 074 257,93 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

Article	BP 2020	BP 2021
1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés	11 329 307,80 €	9 774 257,93 €
10222 - F.C.T.V.A.	2 400 000,00 €	2 300 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €
Total chapitre 10	14 929 307,80 €	13 074 257,93 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la reprise du résultat de fonctionnement 2020 qui est affecté au financement de la section d'investissement.

Le FCTVA est fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 1 M€ afin de tenir compte des encaissements constatés en 2020.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 – 3 982 870 €)

Article	BP 2020	BP 2021
1311 - Etat et établissements nationaux	4 000 €	20 700 €
1321 - Etat et établissements nationaux	1 280 374 €	808 372 €
1322 - Régions	195 625 €	200 000 €
1323 - Départements	200 000 €	300 000 €
13251 - GFP de rattachement	5 000 €	
1326 - Autres établissements publics locaux	357 604 €	214 643 €
1328 - Autres	1 183 580 €	1 200 000 €
1342 - Amendes de police	100 000 €	250 000 €
1347 - Dotation de soutien à l'investissement local	750 291 €	989 155 €
Total chapitre 13	4 076 474 €	3 982 870 €

Les subventions versées par l'Etat le sont notamment dans le cadre du Musée d'Histoire Maritime (619 098 €), de l'ANRU (66 202 €), des travaux de l'église Sainte-Croix (48 008 €), des études de submersion marine (45 000 €) mais aussi à travers la dotation de soutien à l'investissement local (989 155 € pour des opérations déjà prévues en 2020). On peut également noter les bonus écologiques (15 000 €) pour l'acquisition de véhicules électriques et une participation de 5 700 € pour l'achat d'urnes électorales.

La Région Bretagne et le département participent au financement du Musée (respectivement 200 000 € et 300 000 € en 2021).

L'hôpital participe aux travaux et au remboursement du matériel et des emprunts (164 643 € au total). Quant au Syndicat Départemental d'Energie, il subventionne l'installation de lanternes à hauteur de 50 000 €.

Il convient également de noter les participations liées aux opérations d'urbanisme qui s'élèvent à 1 200 000 € (secteur Etrier Marville).

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), qui reste difficile à évaluer compte tenu du contexte sanitaire, est estimé à 250 000 €.

2.5. L'emprunt d'équilibre 2021

Article	BP 2020	BP 2021
1641 - Emprunts en euros	8 193 637,41 €	13 112 330,88 €
16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie	9 500 000,00 €	2 000 000,00 €
Total chapitre 16	17 693 637,41 €	15 112 330,88 €

Le niveau élevé des dépenses d'équipement et la baisse de l'autofinancement (crise sanitaire et perte de la DSU) impliquent un emprunt d'équilibre important.

Il convient aussi de rappeler que le budget primitif 2021 a été construit sur la base d'hypothèses réalistes des recettes de cessions, ce qui augmente mécaniquement l'emprunt par rapport à l'année dernière.

Ainsi, l'emprunt d'équilibre se monte à 13 112 330,88 €.

2.6. Les mouvements d'ordre (Chapitres 040 et 041)

Au chapitre 040 figurent les dotations aux amortissements constatées en 2021 pour 2 766 750 €. Au chapitre 041, sont inscrites les intégrations de frais d'études aux investissements.

BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	8 100 200,00	
65	Autres charges de gestion courante	50,00	
66	Charges financières	13 500,00	
70	Produits des services domaines		4 500 000,00
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	8 137 900,00	11 751 650,00
043	Opé d'ordres de transferts section fonct	13 500,00	13 500,00
Total section de fonctionnement		16 265 150,00	16 265 150,00
16	Emprunts	290 520,00	6 331 018,40
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	11 751 650,00	8 137 900,00
001	Résultat reporté	2 426 748,40	
Total section d'investissement		14 468 918,40	14 468 918,40

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 8 404 270 € en dépenses avec la répartition suivante par ZAC :

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	284 240 €	
La Houssaye	290 213 €	
Campus	10 000 €	
Caserne de Lorette	7 515 797 €	4 500 000 €
SOUS-TOTAL	8 100 250 €	4 500 000 €
Annuité de la dette	304 020 €	
TOTAL OPERATIONS RELLES	8 404 270 €	4 500 000 €

Les écritures de stocks représentent 8 137 900 € en dépenses et 11 751 650 € en recettes.

La réalisation d'acquisitions et d'aménagements importants (Lorette) nécessitera de mobiliser des emprunts sur l'exercice 2021 suivant le degré d'avancement des opérations.

2. REGIE DES ZONES INDUSTRIELLES

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	50 950,00	
65	Autres charges de gestion courante	50,00	
66	Charges financières	183,00	
67	Charges exceptionnelles	800,00	
70	Produits des services domaines		25 590,00
75	Autres produits de gestion courante		1 715,00
023	Virement à la section d'investissement	639 257,51	
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	63 500,00	109 800,00
002	Résultat reporté		617 635,51
Total section de fonctionnement		754 740,51	754 740,51
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	
23	Immobilisations en cours	8 253,83	
16	Emprunts	4 200,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		639 257,51
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	109 800,00	63 500,00
001	Résultat reporté		306 596,92
Total section d'investissement		129 753,83	1 009 354,43

Le périmètre de la Régie des Zones Industrielles concerne les bâtiments rue Augustin Fresnel, rue Claude Bernard et parking Place des Frères Lamennais.

La section de fonctionnement contient principalement les dépenses d'entretien des locaux commerciaux, les impôts fonciers et les charges de copropriété. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 51 983 €.

Les recettes sont constituées des loyers et des récupérations sur charges.

La section d'investissement se trouve en suréquilibre du fait des excédents antérieurs.

3. PALAIS DU GRAND LARGE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	332 931,50	
65	Autres charges de gestion courante	50,00	
66	Charges financières	262 191,00	
75	Autres produits de gestion courante		292 500,00
77	Produits exceptionnels		508 167,00
002	Résultat reporté	205 494,50	
Total section de fonctionnement		800 667,00	800 667,00
13	Subventions d'investissement reçues		375 261,35
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	
23	Immobilisations en cours	10 000,00	
16	Emprunts	360 330,00	
001	Résultat reporté		68,65
Total section d'investissement		375 330,00	375 330,00

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

La gratuité des redevances accordée à la SPL durant la crise sanitaire a entraîné un déficit de fonctionnement de 205 494,50 € en 2020 qui vient augmenter le montant du budget 2021.

4. PORT DE PLAISANCE

Chapitre		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1 656 583,00	
012	Charges de personnel	630 000,00	
014	Atténuation de produits	20 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	10 150,00	
67	Charges exceptionnelles	10 900,00	
69	Impôts sur les bénéfices	20 000,00	
70	Produits des services domaines		2 651 500,00
75	Autres produits de gestion courante		1 350,00
77	Produits exceptionnels		100,00
023	Virement à la section d'investissement	539 249,24	
042	Opé d'ordres de transferts entre sections	503 110,00	39 750,00
002	Résultat reporté		697 292,24
Total section de fonctionnement		3 389 992,24	3 389 992,24
20	Immobilisations incorporelles	512 501,20	
21	Immobilisations corporelles	196 610,04	
23	Immobilisations en cours	1 039 668,82	
16	Emprunts	2 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		539 249,24
040	Opé d'ordres de transferts entre sections	39 750,00	503 110,00
001	Résultat reporté		1 784 150,36
Total section d'investissement		1 790 530,06	2 826 509,60

La section d'investissement est en suréquilibre et le montant des dépenses réelles d'équipements bruts 2021 est de 1 044 100 € (1 249 300 € en 2020) auquel il faut ajouter 706 680,06 € de restes à réaliser 2020.

Les investissements les plus significatifs pour 2021 sont :

- Le remplacement de la station carburant et de son ponton : 269 000 €
- Les travaux sur les pontons (LED, bornes électriques, sécurité) : 126 000 €
- Les travaux sur l'aire aérienne et l'aire submersible de carénage : 115 000 €
- Le remplacement des platelages des catways : 106 000 €
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études complémentaires pour l'extension du port : 91 600 €
- Le remplacement de l'afficheur de hauteur d'eau : 70 000 €
- Les travaux sur les réseaux d'évacuation : 60 000 €
- La gestion des accès aux équipements portuaires : 50 000 €
- La rénovation des sanitaires est : 40 000 €
- L'acquisition d'un semi-rigide avec sa remorque : 24 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 1 mars 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus (budget principal et budgets annexes).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 491 375 € et d'une subvention d'investissement de 375 261,35 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.
- L'attribution d'une subvention de 3 400 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) sur le budget annexe du port.

PRECISE

- Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2021.

ADOpte

Par 37 voix POUR

6 ABSTENTIONS (Mme LE GAGNE A - M. RICHARD V - Mme BEAUDOUT S - M. LECONTE J - Mme SAGET R - M. VAURY E)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Gilles LURTON